Liste pieces

Par **Alamo**, le **29/04/2008** à **18:55**

Bonjour,

Puis je contester une pièce présentée, en appel, par mon adversaire(il s'agit en fait d'un jugement), alors qu'il n'est pas allé la chercher chez l'huissier.

La pièce présentée étant la copie qu'il a récupérée par une tierce partie.

Merci pour vos réponses

Par **Kem**, le **29/04/2008** à **19:30**

Si la pièce est licite et juste, et qu'elle n'a pas été obtenue de manière illégale, je ne vois pas pourquoi elle ne pourrait pas être reçue par la cour.

Que dit ton avocat ?

Il est mieux placé pour répondre, vu qu'il connaît le dossier et la nature de la pièce.

Par **Camille**, le **30/04/2008** à **09:43**

Bonjour,
En tout cas, au seul vu...
[quote="Alamo":1uwmgze9]
Puis je contester une pièce présentée, en appel, par mon adversaire(il s'agit en fait d'un jugement), [u:1uwmgze9]alors qu'il n'est pas allé la chercher chez l'huissier[/u:1uwmgze9].
La pièce présentée étant la copie qu'il a [u:1uwmgze9]récupérée par une tierce partie[/u:1uwmgze9].
[/quote:1uwmgze9]
... la réponse serait plutôt non.
Exemple : jugement "récupéré" sur Légifrance...

Par **Ishou**, le **02/05/2008** à **17:25**

Si la pièce est un jugement, je ne vois pas où est le problème pour ma part.

Par **jeeecy**, le **02/05/2008** à **18:42**

idem

tous les jugements publiés peuvent être invoqués sans aucune difficulté

Par **Talion**, le **03/05/2008** à **09:46**

Le seul moyen d'obtenir qu'une pièce ne soit pas versée aux débats consisterait soit à la faire déclarer irrecevable car versée tardivement (ce qui n'est pas le cas en l'espèce) soit à l'arguer de faux.
Au regard des éléments fournis, le document peut parfaitement être présenté à la cour d'appel.

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés